

Procès-verbal de séance

CONSEIL MUNICIPAL

du 8 Avril 2025

CONVOCAATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Je soussigné Patrick CHAPUIS, Maire de FONTAINE-LES-DIJON, ai convoqué aujourd'hui premier avril deux mil vingt cinq le Conseil Municipal de Fontaine-les-Dijon pour le huit avril deux mil vingt cinq.

Ordre du jour

- 1 - Affaires Générales - Délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire - Compte-rendu
- 2 - Affaires Financières - Fixation des taux d'imposition pour 2025
- 3 - Affaires Financières - Attribution de subventions complémentaires 2025
- 4 - Ressources Humaines - Mise à jour du tableau des emplois de la collectivité - Créations de postes
- 5 - Vie Associative, Culturelle et Sportive - Versement d'une subvention exceptionnelle au Sprinter Club Olympique (SCO) Dijon
- 6 - Affaires Familiales et Sociales - Règlement de fonctionnement des crèches
- 7 - Affaires Scolaires - Affaires Familiales et Sociales - Règlement intérieur des temps extrascolaires et mercredis
- 8 - Affaires Scolaires - Affaires Familiales et Sociales - Règlement intérieur des temps périscolaires et méridien
- 9 - Travaux - Marché de maîtrise d'œuvre du projet de création de vestiaires au Stade des Cortots
- 10 - Travaux - Marché pour la rénovation énergétique du gymnase RATEL - Phase 1- Avenant/lot n°2 - Chauffage, Ventilation, Plomberie
- 11 - Travaux - Marché de travaux pour la réfection de la toiture de l'Eglise Saint Bernard - Avenant/Lot unique
- 12 - Travaux - Marché pour le projet de remplacement des huisseries à l'école élémentaire des Porte-Feuilles
- 13 - Travaux - Marché pour le projet de création du Square Paquet
- 14 - Questions diverses

SEANCE DU 8 AVRIL 2025

Le huit avril deux mil vingt cinq à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de Fontaine-les-Dijon se sont réunis en Mairie (salle du conseil) suivant convocation légalement faite le premier avril deux mil vingt cinq.

Etaients présents : M. Patrick CHAPUIS, Maire, Mme Dominique COMPAIN, Adjointe, M. Patrick ZANINI, Adjoint, Mme Isabelle GIRAUDET, Adjointe, M. Gérard PASTOR, Adjoint, Mme Enza CREVENAT, Adjointe, Mme Viviane COUDOT, Adjointe, M. Jacky DELCROIX, Adjoint, M. Gaston FOUCHERES, M. Jacques VINOLAS, Mme Brigitte CHAVANCE, M. Pascal QUILOT, Mme Catherine MINAUX, Mme Catherine FAYOLLE, Mme Anne PERRIN-LOUVRIER, Mme Marie-Laure TRAVAILLOT, Mme Catherine REFAIT-ALEXANDRE, M. Pascal PARIS, M. Clément LOISEAU, M. Sébastien LEBONNOIS, M. Jean-Jacques GOUJON, M. Frédéric DEROCHÉ, M. Gérard LIZARD, M. Pierre VALETTE

Excusés représentés :

- M. Jean-Philippe RENARD ayant donné procuration à M. Jacques VINOLAS,
- Mme Claudette MARECHAL ayant donné procuration à Mme Dominique COMPAIN,
- M. Jules FOURNIER ayant donné procuration à M. Jacky DELCROIX,

Absents : Mme Elisabeth GROSPIRON - M. Philippe PREVOT

Secrétaire de séance : Mme Isabelle GIRAUDET

Monsieur le Maire ouvre la séance, fait l'appel et propose de reconduire Madame GIRAUDET dans ses fonctions de secrétaire de séance.

Il soumet ensuite le procès-verbal du dernier Conseil Municipal à l'approbation de l'Assemblée qui l'accepte.

Délibération n° 2025-8 - Affaires Générales - Délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire - Compte-rendu

Conformément aux dispositions de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a été informé des actes pris depuis le 4 Février 2025 en application de la délégation donnée au Maire :

- Délivrance de 7 concessions de cimetière,
- Arrêté portant conclusion d'une convention pour une mission d'audit et d'assistance pour la passation des marchés publics d'assurances avec la Société AUDIT-ASSURANCES / ACE CONSULTANTS pour un montant de 6 200,00 € HT

Déposé à la Préfecture de la Côte d'Or le 10 Avril 2025
Publié le 14 Avril 2025

Monsieur Jean-Philippe RENARD rejoint l'Assemblée

Délibération n° 2025-9 - Affaires Financières - Fixation des taux d'imposition pour 2025

Exposé de Monsieur le Conseiller Municipal délégué aux Finances :

Il convient de voter les taux de la fiscalité locale pour les taxes relevant de la compétence de la commune.

En 2024, les taux de la fiscalité locale étaient pour chaque taxe :

- Taxe sur le foncier bâti 38,81 %
- Taxe sur le foncier non bâti 88,79 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires 8,44 %

Il est proposé au conseil municipal de ne pas augmenter les taux d'imposition et de maintenir les taux d'imposition au même niveau que ceux de 2024.

Vu l'avis de la Commission des finances, du personnel, des affaires administratives et démographiques et de la sécurité publique du 25 Mars 2025,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, par 26 voix pour et 1 abstention,

FIXE ainsi les taux de la fiscalité locale 2025 pour chaque taxe :

- Taxe sur le foncier bâti 38,81 %
- Taxe sur le foncier non bâti 88,79 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires..... 8,44 %

*Déposé à la Préfecture de la Côte d'Or le 10 Avril 2025
Publié le 14 Avril 2025*

Délibération n° 2025-10 - Affaires Financières - Attribution de subventions complémentaires 2025

Exposé de Monsieur le Conseiller Municipal délégué aux Finances :

La commune apporte chaque année son concours à divers organismes par l'attribution de subventions.

Une provision de 19 760 € a été inscrite lors du vote du budget primitif 2025 pour les demandes déposées ultérieurement.

Considérant le nombre d'enfants demeurant à Fontaine les Dijon inscrits au sein des groupes scolaires Saint Joseph La Salle et Colysée Ogec / Saint Augustin et pris en compte dans le calcul de la subvention pour l'année 2025

Vu l'avis de la Commission des finances, du personnel, des affaires administratives et démographiques et de la sécurité publique du 25 mars 2025,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, par 26 voix pour et 1 abstention,

DECIDE d'attribuer :

- une subvention pour le groupe scolaire Saint Joseph La Salle de 346.20 €,
- une subvention pour le groupe Colysée Ogec / Saint Augustin de 5 123.60€.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2025.

*Déposé à la Préfecture de la Côte d'Or le 10 Avril 2025
Publié le 14 Avril 2025*

Délibération n° 2025-11 - Ressources Humaines - Mise à jour du tableau des emplois de la collectivité - Créations de postes

Exposé de Madame l'Adjoint déléguée aux ressources humaines et aux relations avec les acteurs économiques :

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Considérant la nécessité de modifier le tableau des emplois afin de tenir compte de l'évolution des besoins des services, et des propositions de nominations des agents au titre de l'avancement de grade pour l'année 2025

Après avis favorable de la Commission des Finances, du Personnel, des Affaires Administratives et Démographiques et de la Sécurité Publique du 25 mars 2025,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

- La création d'un poste d'attaché principal à temps complet,
- La création de deux postes d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet,
- La création d'un poste d'auxiliaire de puériculture classe supérieure à temps complet.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

*Déposé à la Préfecture de la Côte d'Or le 10 Avril 2025
Publié le 14 Avril 2025*

Délibération n° 2025-12 - Vie Associative, Culturelle et Sportive - Versement d'une subvention exceptionnelle au Sprinter Club Olympique (SCO) Dijon

Exposé de Monsieur l'Adjoint délégué aux Sports et à la Jeunesse :

La Ville de Fontaine lès Dijon accueillera le départ du 21^e Tour de Côte d'Or 2025 le vendredi 11 juillet prochain sur le site du complexe sportif des Cortots. Cette épreuve cycliste réunira 21 équipes de 6 coureurs (126 coureurs au total) et s'élancera donc depuis le parking du complexe sportif pour le départ fictif de la course avant de se diriger vers Ahuy.

Dans le cadre de ce partenariat avec le SCO, la Ville fournira des moyens matériels et logistiques pour la bonne organisation de ce départ, ainsi que des locaux pour permettre aux officiels de remplir leurs missions.

De plus, la Ville participera au financement de la course par le versement d'une subvention de 4 000 € afin de couvrir une partie des frais d'organisation.

Le partenariat entre le SCO et la Ville nécessite la signature d'une convention entre les deux parties afin de contractualiser les engagements de chacun.

Il est donc proposé de signer cette convention de partenariat et de verser au SCO une subvention exceptionnelle de 4 000 €

Vu l'avis de la Commission des finances, du personnel, de l'économie, des affaires administratives et démographiques et de la sécurité publique du 25 mars 2025,

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle de 4 000 € au SCO Dijon.

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

AUTORISE le Maire à signer la convention de partenariat entre les deux parties.

*Déposé à la Préfecture de la Côte d'Or le 10 Avril 2025
Publié le 14 Avril 2025*

Délibération n° 2025-13 - Affaires Familiales et Sociales - Règlement de fonctionnement des crèches

Exposé de Madame l'Adjointe déléguée aux Affaires Sociales et Familiales :

Il est proposé, afin d'actualiser les modalités de fonctionnement au sein des crèches, d'ajuster le règlement de fonctionnement des structures collectives d'accueil de la petite enfance.

Vu l'avis favorable de la Commission des Affaires Scolaires et de la Commission des Affaires Familiales et Sociales réunies le 28 mars 2025,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le règlement de fonctionnement des structures d'accueil de la petite enfance.

DIT que le présent règlement annule et remplace le précédent.

*Déposé à la Préfecture de la Côte d'Or le 10 Avril 2025
Publié le 14 Avril 2025*

**Délibération n° 2025-14 - Affaires Scolaires - Affaires Familiales et Sociales -
Règlement intérieur des temps extrascolaires et mercredis**

Exposé de Madame l'Adjointe déléguée aux Affaires Scolaires et aux Systèmes Numériques :

Il est proposé, afin d'actualiser les modalités de fonctionnement au sein des accueils de loisirs, d'ajuster le règlement intérieur des temps extrascolaires et mercredis.

Vu l'avis favorable de la Commission des Affaires Scolaires et de la Commission des Affaires Familiales et Sociales réunies le 28 mars 2025,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le règlement le règlement intérieur des temps extrascolaires et mercredis au sein des accueils de loisirs.

DIT que le présent règlement annule et remplace le précédent.

*Déposé à la Préfecture de la Côte d'Or le 10 Avril 2025
Publié le 14 Avril 2025*

**Délibération n° 2025-15 - Affaires Scolaires - Affaires Familiales et Sociales -
Règlement intérieur des temps périscolaires et méridien**

Exposé de Madame l'Adjointe déléguée aux Affaires Scolaires et aux Systèmes Numériques :

Il est proposé, afin d'actualiser les modalités de fonctionnement au sein des restaurant scolaires et des accueils périscolaires, d'ajuster le règlement de fonctionnement des temps périscolaires et méridien,

Vu l'avis favorable de la Commission des Affaires Scolaires et de la Commission des Affaires Familiales et Sociales réunies le 28 mars 2025,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le règlement de fonctionnement des temps périscolaires au sein des restaurants scolaires et des accueils périscolaires.

DIT que le présent règlement annule et remplace le précédent.

Déposé à la Préfecture de la Côte d'Or le 10 Avril 2025

Publié le 14 Avril 2025

Délibération n° 2025-16 - Travaux - Marché de maîtrise d'œuvre du projet de création de vestiaires au Stade des Cortots

Exposé de Monsieur l'Adjoint délégué aux travaux, à l'entretien du patrimoine, à l'écologie urbaine et aux plans d'urgence et de secours :

La Ville de Fontaine-lès-Dijon recense 5 terrains de football :

- 2 terrains enherbés,
- 1 terrain stabilisé aux Porte Feuilles,
- 1 terrain enherbé à Ratel,
- 1 terrain synthétique aux Cortots.

L'utilisation active du terrain synthétique nous amène à une réflexion sur la construction de nouveaux vestiaires au Stade des Cortots.

L'installation sportive est utilisée pour l'organisation des compétitions de la Fédération Française de Football, les vestiaires devront se conformer à la réglementation de la FFF de T3.

L'opération comprend les éléments suivants dans la limite du périmètre d'intervention :

- Construction d'un nouveau bâtiment comprenant des vestiaires,

Aménagements extérieurs : clôture et portail, cheminement ...

Un programme architectural, fonctionnel et technique a été validé par l'ensemble des acteurs de ce projet.

La somme globale de ces travaux est estimée par le Maître d'Ouvrage à 500 000 € HT.

Pour la mission de Maîtrise d'œuvre, le pourcentage appliqué sur ce type d'opération est compris entre 8 et 12% de l'opération travaux.

Le permis de construire doit être déposé cette année et le dossier travaux préparé pour une construction réalisée sur 2026

Vu l'avis favorable de la Commission des travaux, de l'entretien du patrimoine, de l'écologie urbaine et des plans d'urgence et de secours en date du 21 Mars 2025,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le programme de construction de vestiaires au Stade des Cortots.

RAPPELLE que le Maire est autorisé à signer le marché de maîtrise d'œuvre afférent à ce projet dans le cadre de la délibération n° 2020-25 du 30 Juin 2020 donnant délégation.

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2025.

*Déposé à la Préfecture de la Côte d'Or le 10 Avril 2025
Publié le 14 Avril 2025*

Délibération n° 2025-17 - Travaux - Marché pour la rénovation énergétique du gymnase RATEL - Phase 1- Avenant/lot n°2 - Chauffage, Ventilation, Plomberie

Exposé de Monsieur l'Adjoint délégué aux travaux, à l'entretien du patrimoine, à l'écologie urbaine et aux plans d'urgence et de secours :

Par délibération n°2024-16 du 26 Juin 2024, le Conseil Municipal a voté la première phase de travaux pour la rénovation énergétique du gymnase RATEL qui a commencé le 28 Février 2025.

L'entreprise BFC Concept, titulaire du lot n°2, en charge du dossier d'exécution a découvert plusieurs problèmes sur le montage du dossier.

Au vu des éléments transmis par l'entreprise et après consultation il est nécessaire de valider l'avenant suivant au marché initial qui consiste :

- au remplacement de la production d'eau chaude initialement prévue par un générateur ECS gaz,
- au remplacement de la batterie sur la CTA initialement prévu par une batterie électrique,
- à l'installation côté vestiaire d'une CTA double flux avec batterie électrique sous l'appentis et à la pose côté bar d'un caisson d'extraction pour les toilettes.

Cet avenant n°1, pour le lot n°2, est de 9 326.60 € HT, soit 6.37% du montant du marché initial de travaux

Vu l'avis favorable de la Commission des travaux, de l'entretien du patrimoine, de l'écologie urbaine et des plans d'urgence et de secours en date du 21 Mars 2025,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à signer l'avenant au marché n° 2024FOPA058402 pour un montant de 11 191.92 € TTC.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2025.

*Déposé à la Préfecture de la Côte d'Or le 10 Avril 2025
Publié le 14 Avril 2025*

Délibération n° 2025-18 - Travaux - Marché de travaux pour la réfection de la toiture de l'Eglise Saint Bernard - Avenant/Lot unique

Exposé de Monsieur l'Adjoint délégué aux travaux, à l'entretien du patrimoine, à l'écologie urbaine et aux plans d'urgence et de secours :

Par délibération n°2024-31 du 25 Juin 2024, le Conseil Municipal a voté les travaux pour la réfection de la toiture de l'Eglise Saint Bernard.

L'Architecte, Mme BLONDIN, et l'entreprise LES CHARPENTIERIS DE BOURGOGNE, titulaire du lot unique, ont constaté en cours de chantier que plusieurs éléments de charpente doivent être repris ou consolidés.

Au vu des éléments transmis par l'entreprise et après consultation, il est nécessaire de valider l'avenant au marché initial qui consiste :

- Chœur : Création d'un sommier en bois sous panne intermédiaire
- Nef : Changement d'un arbalétrier
- Bas-côté sud : Reprise d'appuis d'entrait
- Bas-côté nord : Reprise de la noue après dépose des plaques de plâtre
- Clocher : Exécution d'entures sur l'about de poutre sommière.

Cet avenant n°1, pour le lot unique, est de 14 598,85 € HT, soit 14,62 % du montant du marché initial de travaux.

Vu l'avis favorable de la Commission des travaux, de l'entretien du patrimoine, de l'écologie urbaine et des plans d'urgence et de secours en date du 21 Mars 2025,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à signer l'avenant au marché n° 2024VDPA046000 pour un montant de 17 518,62 € TTC.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2025.

*Déposé à la Préfecture de la Côte d'Or le 10 Avril 2025
Publié le 14 Avril 2025*

Monsieur LIZARD demande si des travaux d'électricité complémentaires ou de sécurisation sont prévus suite à la rénovation de la charpente et Monsieur le Maire lui fait savoir que non.

Monsieur PASTOR ajoute qu'un bureau de contrôle passe tous les ans et détermine si des travaux sont à effectuer.

Délibération n° 2025-19 - Travaux - Marché pour le projet de remplacement des huisseries à l'école élémentaire des Porte-Feuilles

Exposé de Monsieur l'Adjoint délégué aux travaux, à l'entretien du patrimoine, à l'écologie urbaine et aux plans d'urgence et de secours :

Dans le cadre du budget primitif 2025, le Conseil Municipal a inscrit les crédits nécessaires au remplacement des huisseries de l'école élémentaire Les Portes-Feuilles.

La réfection concerne le bâtiment école élémentaire (salles de classes, couloirs, escaliers, bureau du directeur) et la salle de cantine élémentaire. Seuls les châssis en bois sont remplacés.

L'entreprise Synapse est missionnée pour établir les pièces de marché de travaux correspondant.

La somme globale de ces travaux est estimée par le Maître d'Œuvre à 335 000 € HT.

Les travaux seront programmés lors des périodes de vacances scolaires.

Vu l'avis favorable de la Commission des travaux, de l'entretien du patrimoine, de l'écologie urbaine et des plans d'urgence et de secours en date du 21 Mars 2025,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à signer les marchés de travaux afférents à ce projet de remplacement des huisseries à l'école élémentaire Les Porte-Feuilles à hauteur de 402 000 € TTC et à signer les éventuels avenants à hauteur de 5% du marché.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2025.

Déposé à la Préfecture de la Côte d'Or le 10 Avril 2025
Publié le 14 Avril 2025

Délibération n° 2025-20 - Travaux - Marché pour le projet de création du Square Paquet

Exposé de Monsieur l'Adjoint délégué à l'Urbanisme et aux Espaces Verts :

La Commune souhaite la création d'un square sur une zone de 1500 m² se situant en prolongement de la rue des Frères Paquet.

Le projet consiste en l'aménagement piéton éclairé sur 135ml, la création d'une zone de jeux et la création d'une zone de forêt urbaine.

Ce projet est soumis à la rétrocession de la parcelle BB201 appartenant à Oralia Sicov (Orvitis + Copropriété) qui est en cours.

La somme globale de ces travaux est estimée à 190 000€HT.

Le marché de travaux pourra être lancée dès lors que la parcelle sera rétrocédée.

Vu l'avis favorable de la Commission des travaux, de l'entretien du patrimoine, de l'écologie urbaine et des plans d'urgence et de secours en date du 21 Mars 2025,



Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à signer le marché de travaux afférent à ce projet de création du Square Paquet à hauteur de 228 000€ TTC et à signer les éventuels avenants à hauteur de 5% du marché.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2025.

Déposé à la Préfecture de la Côte d'Or le 10 Avril 2025
Publié le 14 Avril 2025

Monsieur LEBONNOIS, n'ayant pu assister à la commission des travaux, de l'entretien du patrimoine, de l'écologie urbaine et des plans d'urgence et de secours du 21 mars dernier, demande quelques précisions concernant le projet de création du square Paquet.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire propose que le prochain Conseil Municipal se tienne le 24 Juin. Il rappelle le Salon des Artistes qui ouvrira ses portes le 12 Avril ainsi que deux commémorations, la journée du souvenir de la déportation le 27 avril et le 8 Mai 1945. A l'occasion des 80 ans de cette victoire, Monsieur DELCROIX fait part d'une exposition organisée par la Fondation Maréchal de Lattre au CAPJ du 2 au 8 Mai.

Monsieur le Maire fait le point sur l'évacuation du squat au 1 rue des Carrois et précise que tout s'est déroulé dans les meilleures conditions possibles.

La séance est levée à 20h10.

Situation de l'emploi (ndlr) :

Au 01/04/25 : 430 Demandeurs (211 Hommes - 219 Femmes)

Au 01/03/25 : 426 Demandeurs (208 Hommes - 218 Femmes)

La Secrétaire de Séance,


Isabelle GIRAUDET

Le Maire,


Patrick CHAPUIS

